



Dates importantes :

8 janv. : retour en classe

16 janv. : 976/977 -
Sortie

29 janv. : Journée
pédagogique

30 janv. : *Journée
pédagogique
(Sortie SDG)

* FORCE MAJEURE
(journée d'école si reprise
de tempête ou autre)

INFO-PARENTS

UN MOT DES DIRECTIONS



Chers parents,

La direction, les enseignants, le personnel du service de garde ainsi que le personnel de soutien vous souhaitent de **passer de merveilleuses Fêtes**. L'école sera fermée du 25 décembre au 5 janvier inclusivement, nous vous souhaitons de bien profiter du repos et de la joie que peut procurer cette pause. Nous serons de retour **le 8 janvier 2018**.

Louise Létourneau, directrice responsable des classes de la 3^e à la 6^e année et les classes 976-977

Mathieu Chamberland, directeur adjoint responsable du préscolaire à la 2^e année

TRANSPORT – OBJETS DANS LES AUTOBUS



À titre d'information et suite à un questionnement de certains parents, nous vous présentons l'article 18 tiré de la *politique relative au transport des élèves*.

En vertu de l'article 519.8 du *Code de la sécurité routière*, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Sont considérés comme bagages à main : sac d'école, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique (violon, flûte) et tout autre bagage fermé de même dimension.

18.1. Tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de dimension raisonnable (sac en toile pour patins).

18.2. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les autobus.

18.3. Les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés (trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, gros instruments de musique).

18.4. Aucun objet ne doit être placé dans l'autobus de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours; l'allée centrale doit toujours rester libre.

18.5. Le conducteur peut refuser dans son véhicule, tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au *Code de la sécurité routière*.

Nous rejoindre :

École Notre-Dame

Pavillon ND1

306, rue du Prince-Albert,
Otterburn Park, (QC)
J3H 1L6
(450)467-7511
notredame1@csp.qc.ca

Pavillon ND2

11, rue Helen,
Otterburn Park, (QC)
J3H 1R2
(450)467-1830
notredame2@csp.qc.ca



École Notre-Dame
D'un seul cœur

Janvier 2018

Heures d'ouverture - Secrétariat

Le secrétariat est ouvert de :

8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h45

Il est **fermé** entre 11h30 et 13h00.

ABSENCES

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous prions d'en aviser le secrétariat ainsi que le service de garde s'il y a lieu. Contactez le (450) 467-7511 ou par courriel notredame1@csp.qc.ca pour le pavillon ND1 et le (450) 467-1830 ou par courriel notredame2@csp.qc.ca pour le pavillon ND2.

Si votre enfant doit partir plus tôt, nous vous demandons de l'inscrire à l'agenda afin que l'enseignant(e) assure le suivi et dirige votre enfant au secrétariat à l'heure prévue. Dans le cas où votre enfant n'a pas d'agenda (au préscolaire), veuillez écrire une note à l'enseignant(e) pour l'aviser.

De plus, si votre enfant fréquente le service de garde ou des dîneurs, veuillez en informer les responsables **par téléphone seulement**. Les informations se retrouvent dans la section **Service de garde et des dîneurs : L'Entre-Amis**.



ACTIVITÉS DES FÊTES

Bien qu'elle ne soit pas terminée, la semaine d'activité se déroule très bien. Nous tenons à remercier le comité organisateur et le conseil des élèves pour leur implication et leurs idées.

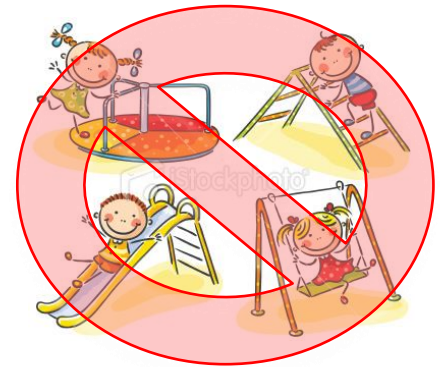
GUIGNOLÉE – REMERCIEMENT

Nous tenons vous remercier chaleureusement des dons que vous avez fournis cette année. Ce sont environ 50 boîtes remplies de nourriture et autres produits quotidiens qui ont été acheminés aux familles nécessitant ce service.

Merci !

MODULES DE JEUX

Du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018, l'utilisation des modules de jeux des pavillons 1 et 2 sera interdite. Les élèves ne pourront donc pas profiter des installations pendant cette période. Des panneaux sont toujours affichés à cet effet sur les clôtures autour des parcs des écoles. Cette situation est la même pour tous les élèves de toutes les écoles de la Commission scolaire. Des activités alternatives seront proposées autant à ND1 qu'à ND2.



TEMPÊTES - RAPPEL

Certaines conditions climatiques hivernales peuvent entraîner la suspension du service de transport de même que la fermeture des établissements scolaires et des services de garde. Cette décision est habituellement prise tôt le matin et un avis est rapidement diffusé sur la page d'accueil du site Web de la CSP.

Il est à noter qu'aucun avis n'est émis sur le site Web de la CSP et les médias sociaux dans le cas où les établissements demeurent ouverts.

L'information est également diffusée dans les médias suivants :

[98,5 FM](#) [105,7 Rythme-FM](#)
[107,3 Rouge-FM](#) [La Presse TVA](#)
[Radio-Canada](#) [The beat 92,5](#)
[V Télé](#) [Radio Circulation 730AM](#)
[Première chaîne 95,1](#)

De plus, si vous appelez à la CSP, il y aura un message enregistré qui confirmera la fermeture des bureaux, des établissements et des services de garde : (450) 441-2919.



PARASCOLAIRE NOTRE-DAME

Notre-Dame est en action avec ses activités parascolaires ou particulières. Tout au long de l'année, en plus des activités de la firme Récré-action, nous diversifions l'offre d'activités axées sur l'activité physique et les saines habitudes de vie. Voici une liste des activités qui auront lieu d'ici la fin de l'année scolaire.

- **Pairs-aidants** (une fois semaine) : Déplacement de quelques élèves du pavillon 2 afin de venir en aide aux élèves du pavillon 1 ;
- **Activité raquette** (janvier/février) : pour les élèves de 3^e année ;
- **Hockey cosom** (printemps) : pour les élèves de la 3^e et de la 4^e année ;
- **Défi "moi j'croque"** (mars) : tous les élèves du pavillon 1 ;
- **Défi Pierre Lavoie** (mai) : tous les élèves de l'école ;
- **Équipe de Basket 3 vs. 3** (1 fois semaine le jeudi midi d'octobre à mars) : 18 élèves maximum du pavillon 2 ;
- **Équipe de mini-volley** (1 fois semaine le mercredi midi d'octobre à avril) : 18 élèves maximum du pavillon 2 ;
- **Hockey cosom** (1 fois semaine le jeudi midi pour le mois d'avril) : 10 élèves maximum du pavillon 2 ;
- **Équipe de canotage** (mai et juin) : 50 élèves maximum du pavillon 2 ;
- **Équipe d'athlétisme** (mai) : pour les élèves du pavillon 2 ;

Nous remercions la merveilleuse équipe d'enseignants qui encourage nos élèves à se dépasser, à se valoriser et à s'actualiser dans les nombreuses activités offertes.



POLITIQUE SUR L'ABSENCE DES ÉLÈVES POUR DES RAISONS PERSONNELLES (TOURNOIS, VOYAGES, ETC.)

À titre de rappel, voici la politique de l'école Notre-Dame dans laquelle figure notre position concernant les tournois, les voyages et/ou les vacances entraînant l'absence de l'élève.

- Considérant l'article 14 de la LIP qui réfère l'obligation de l'élève de fréquenter l'école un minimum de 180 jours par année;
- Considérant l'article 17 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire »;
- Considérant l'article 18 de la LIP qui stipule que « le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par la Commission scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école »;

Lorsqu'un élève s'absente pour des raisons personnelles, l'équipe-école s'entend sur la proposition suivante :

L'enseignant n'est pas tenu de fournir la planification et le travail à faire durant l'absence prévue.

Toutefois, les documents remis en classe seront donnés à l'élève à son retour. Il est de la responsabilité de l'élève et du parent de faire et de corriger les travaux au retour de l'absence.

Lorsque requis, une évaluation peut être faite avant le départ ou reprise au retour de l'élève **selon le jugement de l'enseignant.**



SERVICE DE GARDE & DES DÎNEURS : L'ENTRE-AMIS

HEURES D'OUVERTURE - ABSENCE

Le service de garde est ouvert de 6h45 à 18h00, du lundi au vendredi.

Vous pouvez nous rejoindre ou signaler une absence de votre enfant au :

ND1 : Catherine Fluet (450) 467-7511 poste 6

ND2 : Hélène Audet (450) 467-1830 poste 6

ACTIVITÉS

Journées pédagogiques :
De la maternelle à la 6^e année :

29 janvier : (à l'école)

Monde féérique des donjons/dragons

30 janvier : (force majeure)

(à l'école ou sortie, à venir)

MESSAGES IMPORTANTS

Dîner pavillon 2 - Rappel

Veillez prendre note, pour des fins d'efficacité, de logistique et de partage des locaux, nous demandons ce qui suit aux parents dîneurs du pavillon 2, car les élèves mangeront dans des classes :

Tous les mercredis : repas froid ou repas chaud dans un thermos pour les élèves **dîneurs** des groupes 401, 402, 403, 501, 502.

Tous les jeudis : repas froid ou repas chaud dans un thermos pour les élèves **dîneurs** des groupes 503, 601, 602, 603, 604.

Jeux sur la cour - Hockey:

En tout temps lors des jeux de mini-hockey, les élèves doivent porter des lunettes de protection. Cela vaut autant au service de garde et des dîneurs qu'aux récréations pendant les heures d'école. De plus, nous vous rappelons que la longueur maximale du bâton permise à l'école **est de 82 cm**.

Merci de votre collaboration.

Catherine Fluet
Technicienne/Responsable



CARRÉ AUX DATES

1 ^{er} congé	2 congé	3 congé	4 congé	5 congé
8 Retour des Fêtes Bonne année 2018 !	9	10	11	12
15	16 Sortie 976/977 : <i>Parc des Salines</i>	17	18	19
22	23	24	25	26
29 Journée pédagogique Sortie SDG	30 Journée pédagogique FORCE MAJEURE (<i>journee d'école si reprise de tempête ou autre</i>)	31		

Bonne
ANNÉE 2018